



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 7 février 2016

### **Vigilance de niveau jaune vagues submersion pour la marée haute du lundi 8 février à 4h23 et pour vent violent**

### **Vigilance de niveau orange vagues submersion pour la marée haute du lundi 8 février à 16h47**

#### Point de situation à 15h30

Le département de la Vendée est placé au niveau de vigilance jaune pour le risque météorologique « vagues submersion » pour la marée haute du lundi 8 février 2016 à 4h23 (coefficient 90).

Un épisode simultané de vent de Sud-Ouest à Ouest se renforçant en deuxième partie de nuit est confirmé pour atteindre 80 à 90 km/h dans les terres et jusqu'à 100 et 110 km/h sur la côte (force 7 à 8). La mer deviendra très forte avec un risque de déferlement de vagues.

La surcôte estimée de la marée haute du lundi 8 février 2016 à 4h23 est de 30 à 40 cm.

**Le département de la Vendée est placé au niveau de vigilance orange « vagues submersion » pour la marée haute de lundi après-midi à 16h47 (coefficient 96) et pour les marées hautes du mardi 9 février 2016 à 5h02 (coefficient 100) et 17h26 (coefficient 104).**

Lundi après-midi, les vents de Ouest Sud-Ouest faibliront légèrement mais resteront soutenus (jusqu'à 100 km/h sur les parties les plus exposées). La surcôte estimée sera de 20 à 30 cm. La mer sera très forte et grosse, et les vagues seront très bien formées.

#### Conséquences possibles :

- les submersions marines peuvent provoquer des inondations du littoral, des ports et des embouchures de fleuves et rivières. Les vagues peuvent, quant à elles, endommager des infrastructures côtières par effet mécanique et provoquer des envahissements d'eau par projection ;
- en cas de submersion, les voies de communication, les habitations, les zones d'activités peuvent être inondées et endommagées en quelques heures, voire moins, mêmes à plusieurs kilomètres du littoral ;

../..



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- les vagues peuvent transporter des objets ou matériaux (notamment des galets) et en faire des projectiles susceptibles de blesser des personnes ou d'endommager des biens ;
- les objets non correctement arrimés peuvent être emportés ;
- les bateaux, même amarrés au ponton dans les ports, peuvent être soulevés et emportés sur la terre ferme ;
- à proximité des estuaires, l'écoulement des cours d'eau peut également être ralenti voire stoppé, ce qui génère alors des débordements ;
- les dégâts peuvent être aggravés suite au vent qui atteindra jusqu'à 110 km/h.

**Les maires des communes concernées ont été alertés de cette situation pour mettre en œuvre les mesures des plans communaux de sauvegarde destinées à informer la population et mettre en alerte leurs services techniques.**

### **Conseils de comportement à la population :**

#### **Consignes générales :**

- tenez-vous au courant de l'évolution de la situation en écoutant les informations diffusées dans les médias, et évitez de circuler en bord de mer ;
- si nécessaire, circulez avec précaution en limitant votre vitesse et ne vous engagez pas sur les routes exposées à la houle ou déjà inondées.

#### **Habitants du bord de mer :**

- fermez les portes, fenêtres et volets en front de mer ;
- protégez vos biens susceptibles d'être endommagés par la montée des eaux ou emportés par les vagues, et surveillez la montée des eaux.

#### **Plaisanciers :**

- ne prenez pas la mer ;
- ne pratiquez pas de sport nautique ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et ne restez pas à bord.

#### **Professionnels de la mer :**

- évitez de prendre la mer ;
- soyez prudents, si vous devez sortir ;
- à bord, portez vos équipements de sécurité (gilets...) ;
- avant l'épisode, vérifiez l'amarrage de votre navire et l'arrimage du matériel à bord, et évitez de rester à bord.

../..



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Baigneurs, plongeurs, pêcheurs ou promeneurs :**

- ne vous mettez pas à l'eau, ne vous baignez pas ;
- ne pratiquez pas d'activité nautique de loisirs ;
- soyez particulièrement vigilants, ne vous approchez pas du bord de l'eau même d'un point surélevé (plage, falaise) ;
- éloignez-vous des ouvrages exposés aux vagues (jetées portuaires, épis, fronts de mer).

**Pour toutes informations :** [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com) [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr)

